

Séance posters

44^{èmes} JOURNÉES DE L'ANPPH (BREST DU 03 AU 05 AVRIL 2024)

Réorganisation, Innovation au sein de nos P.U.I.

Pour participer à la séance posters des JANPPH 2024, il est rappelé qu'un des membres auteurs doit être préparateur en pharmacie hospitalière ou préparateur en pharmacie inscrit aux JANPPH. Il pourra exposer son travail aux participants

Nous vous invitons à adresser votre résumé à l'adresse suivante : seance.posters@anpph.fr
Au plus tard le mercredi 13 mars 2024 (délai de rigueur).

Informations relatives au Résumé (A télécharger sur le site internet, en PDF modifiable)

L'intérieur du cadre doit être utilisé sans réduction préalable.

Le texte doit comprendre le titre en caractères majuscules, le nom des auteurs et leur fonction. Police d'écriture Times Roman taille 12 et interligne simple.

Votre résumé sera validé par le Comité Scientifique, composé de deux pharmaciens hospitaliers et de deux représentants de l'ANPPH. Le Comité Scientifique de la séance Posters vous informera par mail de la validation du résumé et vous demandera d'adresser votre poster au format PDF à la même adresse mail au plus tard **le lundi 25 mars 2024**.

Le Comité Scientifique de la séance Posters vous informera par mail de la validation et du numéro attribué à votre poster **au plus tard le mardi 26 mars 2024**. Ce numéro vous sera rappelé par les membres de la Commission de la séance posters avant l'affichage lors des Journées de l'ANPPH.

Informations relatives à la présentation du Poster

Le texte doit être structuré à partir des éléments suivants :

- | | |
|------------------------|---------------|
| 1. Introduction | 4. Résultats |
| 2. Objectif du travail | 5. Discussion |
| 3. Méthode de travail | 6. Conclusion |

Présentation du poster

Rappel des critères de sélection du jury :

- L'implication de l'équipe préparateurs/pharmaciens,
- La pertinence du sujet,
- L'étude critique,
- La présentation.

Le poster sera exposé pendant toute la durée des Journées de l'ANPPH.

Le poster doit être au format « portrait » (dimension souhaitée 841X1189mm A0).

Seuls les posters retenus par le Comité Scientifique pourront être affichés durant les JANPPH

Toutes les communications seront publiées sur le site internet de l'ANPPH et ses partenaires.

Le jury primera les meilleurs posters

Pour toute information complémentaire, merci d'écrire à : seance.posters@anpph.fr
Site : www.anpph.fr rubrique JANPPH